



*Ingrandes - Le Fresne
sur Loire*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**18 OCTOBRE 2021
à 19h30**

Le Conseil municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le quatorze Octobre deux mille vingt et un, s'est réuni le dix-huit Octobre deux mille vingt et un, à la Maison Commune des Loisirs, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

*Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjointes,
Caroline AMIET, Christelle BOURIGAULT, Yohann CHATAIGNER, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Jérôme DENECHÉAU, Mustapha JÉROUANE, Maryse LEDEUR, Fabrice MAHOT, Patrick PASCAL, Dominique PETIT, Laurence PORTIGLIA, Blandine ROTUREAU et Fabienne SIMON.*

Absente : Sévérine LEMAITRE.

*Pouvoirs : Anne GUILLOTEAU a donné pouvoir à Sylvie VALLÉE,
Gurvan L'HELGOUAC'H a donné pouvoir à Louis-Marie BOSSEAU,
Linda THIERY a donné pouvoir à Thierry COROLLEUR,
Philippe GOHAUD a donné pouvoir à Patrick PASCAL,*

Secrétaire de séance : Mustapha JÉROUANE.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (25 voix pour et 1 abstention), valide le PV de la séance du 20 septembre 2021.

2. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMITÉS CONSULTATIFS – MEMBRES COMPLÉMENTAIRES :

Monsieur le Maire propose l'entrée de Monsieur Jean-François GACHET dans le comité consultatif « Labellisation – développement durable ».

Il suggère également la réorganisation du comité consultatif « économie » qui resterait avec Monsieur Michel CORMIER comme élu référent, ce dernier pouvant être remplacé par monsieur Louis-Marie BOSSEAU en cas d'absence ou d'empêchement.

Monsieur le Maire propose alors de valider le tableau tel que présenté ci-dessous :

Commissions / Comités	Attributions	Elu référent	Membres	
			Élus	Extérieurs
Finances	Budget Fiscalité Tarifs Droits de places	Michel CORMIER	Finances et économie : T. COROLLEUR P. GOHAUD D. PETIT P. PASCAL F. BOSSIER S.VALLÉE J.P. MESNARD	<u>Volet Economie seulement :</u> Jean CHAMAILLÉ Patrick HARDY Aurélien MANIER Président É. Entrepr'ILF Sandrine LEBOULANGER (Inter) Geneviève TURLAIS
Economie	Marché Artisanat Commerces	Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement LM BOSSEAU)	A.GUILLOTEAU LLE GOFF L.M. BOSSEAU A.TUSSEAU	
Culture	Politique culturelle communale Relations avec les acteurs du secteur culturel Gestion événements culturels	Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement LMB)	S. VALLÉE L. LE GOFF C. AMIET F. SIMON J. CROISSANT J.P. MESNARD M. LEDEUR	André CHARRIER Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Julien VEDRENNE Jean CHAMAILLÉ Corentin ROTUREAU Linda GONIN
Tourisme / Associations	Politique touristique communale Relations avec les acteurs du tourisme Promotion touristique Camping / Hébergement Baignade Jumelages	Louis-Marie BOSSEAU		
Enfance / Jeunesse / Scolaire /	Ecoles / Restaurants scolaires Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH / RAM Personnel ATSEM.... Conseil municipal des enfants	Lydie LE GOFF	S. LEMAITRE M. CONEAU D. PETIT Ch. BOURIGAULT Y. CHATAIGNER B. ROTUREAU S.VALLÉE G.L'HELGOUALCH	
Environnement / Cadre de vie /	Espaces verts / Jardins familiaux Déchèterie verte Stationnement Squares / Aires de pique-nique Décorations festives Entretien des Cimetières Signalétique Mobiliers urbains Maisons fleuries	J-P MESNARD	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA T. COROLLEUR C. AMIET J. DENECHÉAU P. PASCAL F. BOSSIER F. MAHOT	
Sports / Loisirs	Relations avec les associations sportives Planning des salles Animations / Fêtes	J-P MESNARD	F. MAHOT L. LE GOFF M. JEROLUANE L. THIERY C. AMIET Y. CHATAIGNER	Romuald BOUTIN Alexandre ZAWORSKY Christian ROTUREAU
Social / Santé / Solidarités	CCAS / Aide à la personne Banque alimentaire Logements sociaux Seniors / EHPAD Transports solidaires Relations avec le monde de la santé Avenir Vermell - Don du sang	Anne GUILLOTEAU	S. VALLÉE C. AMIET M. JEROLUANE M. LEDEUR L. THIERY L-M. BOSSEAU	Marie CERISIER Dominique ROTUREAU Fatima JEROLUANE Marie-Claire RICHARD
Bâtiments / Patrimoine	Gestion des bâtiments communaux Accessibilités PMR Video protection	Alain TUSSEAU	M. JEROLUANE S. LEMAITRE A. GUILLOTEAU T. COROLLEUR D. PETIT G.L'HELGOUALCH J. CROISSANT L. LE GOFF L-M. BOSSEAU Y. CHATAIGNER	Alain MARY Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Maurice RICHARD
Réseaux / Voirie	Liaisons douces Sentiers pédestres Réseaux EP / EU	Jean-Paul MESNARD	M. JEROLUANE S. LEMAITRE T. COROLLEUR C. BOURIGAULT D. PETIT J. CROISSANT F. BOSSIER L-M. BOSSEAU Y. CHATAIGNER	Ludovic ABELARD Francis HARDY Didier HAIGNERE
Ressources humaines Organisation des services	Gestion du personnel	Sylvie VALLÉE	A. GUILLOTEAU F. SIMON P. PASCAL L. LE GOFF F. BOSSIER L-M BOSSEAU	
Labellisations Développement durable	Coordination de la démarche d'obtention des labels Promouvoir les actions auprès des habitants Mobilités Comité des lignes	Louis-Marie BOSSEAU	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA C. AMIET P. GOHAUD F. SIMON J. DENECHÉAU P. PASCAL F. BOSSIER	Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Lucie VEAUDECRANNE Jean-François GACHET
Urbanisme / PPRI	Réglementation PLU – SPR – PPRI Permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme Lotissements Projets urbains Dénomination voies et numérotation Fibre et moyens de télécommunication Carrières	Fabrice BOSSIER	T. COROLLEUR P. GOHAUD M. CONEAU D. PETIT J. CROISSANT M. LEDEUR L-M BOSSEAU	Jean-Baptiste GLOTIN Jean CHAMAILLÉ Cyril BRUNIN Maurice RICHARD Jean-Philippe LAINE Xavier MARTIN
Communication	Bulletin municipal Sites web / Réseaux sociaux Cartes de vœux Plan de la commune Bornes interactives Affiches événementielles / flyers Livret d'accueil	Lydie LE GOFF	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA F. SIMON M. LEDEUR L. THIERY M. CONEAU	B.LE GUEN M.HOINARD

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 2 abstentions, valide le tableau des comités consultatifs tel que présenté ci-dessus.

3. ESPACE JEUNES : TARIFS DES ACTIVITÉS POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Madame LE GOFF présente au conseil municipal la plaquette des activités pour la période des vacances scolaires de la Toussaint 2021, ainsi que les tarifs liés à ces différentes activités :

TARIFS 2021/2022										
CODE COULEUR	<600		601 à 900		901 à 1200		1201 à 1500		>1500	
	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
Terra Botanica	3	3.80	4.50	5.30	6	6.80	7.50	8.30	9	9.80
Atelier Couture 2J	4.80	6	7.20	8.40	9.60	10.80	12	13.20	14.40	15.60
Soirée Pizza	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6	6.5
Cinéma	1.50	1.80	2.10	2.50	2.80	3.20	3.50	3.80	4.20	4.50
Sortie Karl/Laser	5.20	6.50	7.80	9.10	10.40	11.70	13	14.30	15.60	16.90
Soirée Pa- rents/Ados	5.60	7	8.40	9.80	11.20	12.60	14	15.40	16.80	18.20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

*valider les tarifs des activités tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

4. AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF : CHOIX DU PROGRAMMISTE

Monsieur Jean-Paul MESNARD, adjoint, explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de réaménagement des complexes sportifs avec rénovation de la salle actuelle, réaménagement des terrains de football, création de vestiaires, salle d'accueil, tribunes, sanitaires, agrandissement voire création d'une nouvelle salle de sports, il est nécessaire d'être accompagné par un professionnel.

Trois programmistes ont été consultés et ont transmis des références et des propositions financières :

*VERIFICA basé à Nantes

*ARJUNA basé à Nantes

*GALAND – MENIGHETTI basé à Loireauxence (Varades).

Jean-Paul MESNARD explique l'objectif d'une telle démarche et précise que beaucoup d'associations (FCIF, handball, volley, badminton, futsal,...) mais également les écoles et le collège ainsi que les habitants de la commune sont concernés par ce projet, qui consistera à :

*Repenser le complexe sportif dans son intégralité,

*Evaluer la faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement selon les coûts, les contraintes sociales et environnementales et l'utilisation des équipements,

*Faire gagner du temps à l'architecte qui sera choisi ainsi qu'au maître d'ouvrage lors de la conception des plans.

Monsieur MESNARD explique aux membres du conseil municipal que les offres se présentent en deux parties :

*une tranche ferme prévoyant un diagnostic, une étude de faisabilité et la présentation d'un programme de travaux,

*une tranche optionnelle qui consiste en l'accompagnement de la commune dans la préparation du cahier des charges pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

Il présente alors le tableau ci-dessous qui présente les différentes propositions de chacun des 3 bureaux consultés.

Il en ressort que le bureau VERIFICA est le mieux placé pour la tranche ferme avec un montant de 9 625.00€HT.

Après discussion, le conseil municipal considère qu'il peut être pertinent de retenir également l'option d'assistance à l'analyse des offres.

MISSIONS	VERIFICA			ARJUNA CONSEIL						GALAND MENIGHETTI					
	CHEFS DE PROJET (2)			DIRECTEUR D'ETUDE			CHEF DE PROJET			CHEF DE PROJET			ASSIST TECH		
	J	PU	PT	J	PU	PT	J	PU	PT	J	PU	PT	J	PU	PT
DIAGNOSTIC															
REUNION DE LANCEMENT	0,5	550,00€	275,00€	0,5	700,00€	350,00€				0,5	600,00€	300,00€			
RECUEIL DES BESOINS : et animation des 3 groupes de travail (Football- Handball et autres disciplines)	2	550,00€	1 100,00€				8	600,00€	4 800,00€	3,5	600,00€	2 100,00€	1,5	400,00€	600,00€
ETUDE DE FASABILITE															
Mise en place d'un schéma directeur avec évaluation financière de chaque tranche de travaux :	8	550,00€	4 400,00€	1	700,00€	700,00€	6	600,00€	3 600,00€	5	800,00€	3 000,00€	2,5	400,00€	1 000,00€
Première tranche: Terrain synthétique et vestiaires tribunes															
Deuxième tranche: terrain d'honneur et piste															
Troisième tranche extension de la salle de sports															
PROGRAMME															
Mise en place du programme et rédaction des fiches espaces de la première tranche de travaux	7	550,00€	3 850,00€				7,5	600,00€	4 500,00€	4	600,00€	2 400,00€	2	400,00€	800,00€
SOUS TOTAL HT TRANCHE FERME	9 625,00 €			1 050,00 €			12 900,00 €			7 800,00 €			2 400,00 €		
SOUS TOTAL TTC TRANCHE FERME	11 550,00 €			16 740,00 €			12 240,00 €								
OPTION															
ASSISTANCE ANALYSE DES OFFRES, PRESELECTION MO ET SUIVI FINANCIER	5	550,00€	2 750,00€				7,5	600,00€	4 500,00€				0	400,00€	
INFO : TARIF JOURNALIER SI AJOUT DE PRESTATION		550,00€			700,00€			600,00€			600,00€			400,00€	
SOUS TOTAL OPTION	2 750,00 €						4 500,00 €								
TOTAL HT	12 375,00 €						18 450,00 €			10 200,00 €					
TOTAL TTC (TRANCHE FERME+OPTION)	14 850,00 €						22 140,00 €			12 240,00 €					

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

*valide la proposition du bureau VERIFICA de Nantes pour un montant de 9 625,00€ HT, soit 11 550,00€ TTC pour la tranche ferme,

*propose de retenir l'option pour un montant de 2750.00€ HT, soit 3 300,00€ TTC, ce qui fait un total de 12 375,00€ HT soit 14 850,00€ TTC.

*autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur MESNARD précise que le travail du programmiste devrait se dérouler sur une période d'environ 3 à 4 mois.

Parallèlement au travail de terrain, monsieur TUSSEAU précise que le SIEML va faire une étude de récupération d'énergie en travaillant sur l'utilisation de la toiture des équipements sportifs ainsi que des parois verticales des bâtiments.

5. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N°AD269 A L'ASSOCIATION SAINT ÉLOI

*DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE

*AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ACCOMPLIR LES FORMALITÉS CORRESPONDANTES :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir reçu récemment un courrier de Monsieur Alain MARY, Président de l'association St Eloi qui sollicite l'acquisition des anciennes toilettes municipales jouxtant la salle St Eloi. Cette demande fait suite à différents autres échanges concernant la réflexion sur l'accessibilité de la salle de cinéma.

Après différentes rencontres avec les membres de l'association, il en ressort une réelle opportunité de permettre un accès PMR sur ce côté du bâtiment en modifiant l'accès actuel qui se fait par la rue très passagère en direction du pont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

*de céder au prix de l'euro symbolique une partie de la parcelle AD269 (partie bâtie) ;

*que l'association Saint Eloi s'acquittera de tous les frais liés à cette vente (géomètre, notaire, ...) ;

*autorise le Maire à faire intervenir un géomètre pour effectuer le bornage, les frais de bornage étant à la charge de l'association Saint Eloi ;

*autorise le maire à signer tous documents permettant l'exécution de cette décision.

Monsieur BOSSEAU explique que cette année ces WC publics ont été condamnés et remplacés par des WC temporaires qui ont été installés sur la place du champ de Foire. Monsieur PASCAL confirme qu'il sera nécessaire d'apporter une réponse à cette problématique sur le secteur et qu'il est important

de mettre cette question en adéquation avec le projet d'ensemble de la place Saint Eloi. Monsieur COROLLEUR confirme que monsieur MARY souhaite que ce dossier avance vite pour que les travaux du cinéma puissent se faire sans tarder. Il ajoute qu'il faut prévoir le projet dans sa globalité avec une approche pour une première tranche à proximité du cinéma, incluant des WC publics.

6. SUBVENTION – TRAVAUX DE RESTAURATION A L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE CLASSÉE
« SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE »

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 avril 2012, le Conseil municipal a décidé de la possibilité d'attribuer une subvention aux propriétaires dans le cadre des travaux de restauration à l'intérieur d'une zone classée SPR « site patrimonial remarquable » (ancienne Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager - ZPPAUP) sous certaines conditions (travaux retenus, contrôle...).

Pour calculer le montant de la subvention, le taux retenu est de 10 % sur un montant plafonné à 10.700 €, soit, 1.070 €.

Ainsi, Monsieur le Maire soumet un dossier - 74 rue Principale – Le Fresne sur Loire – 49123 INGRANDES – LE FRESNE SUR LOIRE, concernant les rénovations entreprises à cette même adresse.

L'architecte des bâtiments de France (ABF) a émis un avis favorable le 21 septembre 2021.

Les éléments pouvant être considérés dans le calcul de la subvention sont les travaux de rénovation de menuiseries extérieures entrepris par l'entreprise Michel CERISIER pour un montant de 7.944,15 € TTC et les travaux de peinture extérieures entrepris par Nathalie HUREL pour un montant de 910.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

*d'accorder une subvention de 885,47 € pour les travaux de menuiseries extérieures et de peintures extérieures ;

*de mandater et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer, à compter du 1^{er} janvier 2022, un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial– Echelle C1, à temps complet pour les services enfance-jeunesse de Saint Exupéry ;

- de préciser que les quotités de travail et périodes peuvent être ajustées ;

- de préciser que la rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire d'adjoint d'animation – Echelle C1 ;

- de mandater et autoriser M. le Maire à accomplir les formalités nécessaires relatives à l'exécution de la présente délibération et, pour réaliser les démarches administratives liées au recrutement d'un agent sur ce poste par voie contractuelle.

8. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9. INFORMATIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de modifier la date de la prochaine réunion qui se tiendra le 22 novembre.

*Monsieur TUSSEAU évoque la réunion de présentation de la commission « économie » de la COMPA qui est venue le 5 octobre dernier. Jean-Paul MESNARD précise qu'il a été demandé une remise en état de la zone des « Lilas ».

Monsieur CORMIER souligne le soutien des services de la COMPA auprès d'une douzaine de structures de la commune dans le cadre de la crise sanitaire, avec aides au paiement des loyers.

*Monsieur JEROUANE fait une présentation rapide des futurs travaux de la maison commune des loisirs et du bâtiment de la rue des Recroits. Au cours de l'échange, il est suggéré de donner un nom à la Maison commune des loisirs. Cette idée sera à réfléchir.

Une réunion du comité consultatif « bâtiment » est programmée pour le mercredi 17 novembre 2021 à 19 heures.

10. TOUR DE TABLE

*Monsieur MESNARD précise que différents petits travaux d'entretien ont été effectués dans le cimetière côté Ingrandes (déplacement des poubelles, nettoyage d'un mur permettant l'accès à un robinet, ...). Par ailleurs, le carré musulman a été agrandi. *Au niveau du camping Le Port de Loire, il reste quelques arbres à planter.

*Le challenge de la commune nouvelle est prévu les 2, 3 et 4 décembre.

Le challenge de la Courtille aura lieu les 16, 17, 18 et 19 décembre.

*Une randonnée pédestre et VTT est organisée par le comité des fêtes de la commune historique du Fresne le 14 novembre 2021.

*Monsieur PASCAL explique qu'en sa qualité de référent au niveau des déchets à la COMPA, il souhaiterait qu'une réunion s'organise avec les adjoints concernés.

*Madame VALLÉE fait un retour concernant le repas des aînés. Elle précise que l'animation proposée a été très appréciée. Monsieur TUSSEAU en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés lors de cette journée.

*La commémoration du 11 novembre aura lieu au cimetière du Fresne.

*Une minute de silence est observée à la fin de la séance du conseil municipal en souvenir de Monsieur Simon ROBERT, décédé récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,

Alain TUSSEAU

